

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 28

Ayant donné un Pouvoir : 04

Absents : 04

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 17**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

11/09/2024

28 présents : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. PICHE Barthélémy. *La Bridoire* : Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie. MM. BERTHIER Yves et VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, MM. GONARD Xavier, PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : / . *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

04 Pouvoirs : Mme JOURDAN Véronique à Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie, Mme LABBAY Catherine à M. REVEL Daniel, M. LESAGE Claude à Mme ANDRE Valérie, M. PUGNOT Bertrand à Mme PICARD Marie-France.

04 Absents : M. BILLON Pierre, Mme MESTRALLET Nadège, M. PERSON Philippe, M. VERGUET Nicolas.

OBJET : LUDOTHEQUE « LA RUCHE » : MISE EN PLACE D'UN PRÊT DE JEUX AUX FAMILLES ET STRUCTURES :

MONSIEUR LE PRESIDENT,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU les statuts de la communauté de communes Val Guiers approuvés par arrêté préfectoral du 23 mai 2023, notamment la compétence « Action sociale », la « Gestion et développement d'une ludothèque ».

INFORME les membres du conseil communautaire que les habitants de la communauté de communes ont exprimé par différents canaux (ludothèque, bibliothèque) le souhait de voir se mettre en place un prêt de jeux.

INDIQUE que la ludothèque souhaite mettre en place une permanence mensuelle à Saint Genix-les-Villages afin de proposer le prêt de jeux.

PROPOSE la mise en place d'un service de prêt de jeux aux familles et structures moyennant le paiement d'une cotisation annuelle fixée à 10,00€ pour les familles domiciliées sur le territoire Val Guiers et 15,00€ pour les familles domiciliées à l'extérieur du territoire Val Guiers. **PROPOSE** que les services intercommunaux Val Guiers (crèches, accueils de loisirs, EPHAD ...), écoles publiques, bibliothèques et associations du territoire bénéficient du service à titre gratuit.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 32 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➤ **APPROUVE** le principe du prêt de jeux aux familles et structures ainsi que le règlement intérieur en annexe et les tarifs proposés ;
➤ **MANDATE** le Président pour signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 03/10/2024,

Le Président,
Paul REGALLET



Le secrétaire de séance,
Georges CAGNIN

